

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2014

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 11, supprimer les mots : « décision d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la rédaction avec celle proposée pour l'alinéa 8.